

**PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MOIRANS**

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 16 mai 2024, convocation du Conseil Municipal, adressée à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le 23/05/2024 à 19h.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai à 19h, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Valérie ZULIAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2024

Présents :

ZULIAN Valérie / RUSSIER Alain / NARDIN Marie-Christine / PELLAT Xavier / BOUBELLA Djamila / AMARI Kader / AKYUREK Mustafa / TÊTE Christine / LOMBARDO Joséphine / GOURDAIN Guillaume / BRICOTEAUX Christine / PAPAIOANNOU Elie / VILLECOURT Sylvie / ROSSETTO Olivier / FERRANTE François / TOSI Pierre-Antoine (arrivé à 19h15) / BESSOT André / VIALLE Renée / JULIEN Gilles

Absent(s) :

AUCLAIR Simon (pouvoir à V. ZULIAN) / BRUNET-JAILLY Claudine (pouvoir à J. LOMBARDO) / QUINARD Cyril (pouvoir à A. RUSSIER) / LEROY Luc (pouvoir à K. AMARI) / GUTIERREZ Isabelle (pouvoir à X. PELLAT) / PARRY Gilbert (pouvoir à M.C. NARDIN) / JEAN Marie-Elisabeth (pouvoir à A. BESSOT) / CUILLIER Maryline (pouvoir à F. FERRANTE) / SEGUIN Guillaume (pouvoir à G. JULIEN) / J.F. GARCIA. (pouvoir à R. VIALLE).

Secrétaire de séance : Madame Djamila BOUBELLA

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Ordre du Jour

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE/CITOYENNETÉ/VIE QUOTIDIENNE.....	3
Attribution d'une subvention au Club d'Athlétisme Moirannais pour le projet citoyen "La Potimarron".....	3
VIE LOCALE.....	5
Plateforme multisports – Dénomination de l'équipement – Adoption du règlement intérieur	5
TECHNIQUE ET VILLE DURABLE.....	8
Fond de concours territoire d'Énergie Isère (TE38) - Programmation 2024 des travaux d'éclairage public.....	8
FINANCES.....	11
Demande de subvention pour les travaux de réaménagement de l'ancienne perception - Approbation du plan de financement prévisionnel.....	11
QUESTIONS DIVERSES.....	13

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. FERRANTE constate qu'il est cité dans le compte-rendu de la séance mais que son intervention n'est pas retranscrite.

Mme la Maire informe que les interventions ne sont pas toutes retranscrites. Il s'agit d'une synthèse et rappelle que le Conseil Municipal est enregistré. Elle informe que les propos tenus seront vérifiés.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2024 est approuvé par 19 voix pour et 8 abstentions, M. TOSI étant absent en début de séance.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Avant d'approuver l'ordre du jour, il est proposé de rajouter une délibération " Demande de subvention pour les travaux de réaménagement de l'ancienne perception - Approbation du plan de financement prévisionnel". La délibération est distribuée en début de séance.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité avec le rajout de la délibération.

Commune de Moirans – Séance du 23/05/2024 à 19 h 00

DELIB N°DEL2024_060

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE/CITOYENNETÉ/VIE QUOTIDIENNE

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB D'ATHLÉTISME MOIRANNAIS
POUR LE PROJET CITOYEN "LA POTIMARRON"**

RAPPORTEUR : Joséphine LOMBARDO

Dossier suivi par : Laurent RICHARD

Le soutien aux initiatives et projets d'habitants est une priorité de la municipalité « faire ensemble Moirans ». Il a fait l'objet de la création du budget citoyen par délibération le 9 juin 2023.

Il est rappelé que dans le cadre du budget citoyen 2023, 3 projets ont été choisis par les Moirannaises et les Moirannais parmi les 7 projets proposés aux habitants :

- L'aménagement d'un sentier pédagogique aux Goureux
- La création d'une nouvelle course au centre ville « La Potimarron »
- La création d'un lieu de lecture extérieure « Culture hors les murs » devant la poste et la médiathèque, place Charles-De-Gaulle.

« La Potimarron » est portée par le Club d'Athlétisme Moirannais. Elle se déroulera le 31 octobre en fin d'après-midi et sera une composante des animations liées à Halloween, en lien avec les commerçants. La course sera gratuite pour les enfants de moins de 15 ans et l'inscription pour les adultes sera de 10€ par personne.

Afin de favoriser la participation de tous les publics, plusieurs niveaux de parcours seront organisés sur une boucle totale de 7,5 kms. Le parcours a été défini pour préserver l'accès et le stationnement au centre bourg tout en garantissant la sécurité de tous.

Conformément au budget prévisionnel qui a été soumis au vote des habitants, la ville de Moirans, à travers son dispositif de budget citoyen a mobilisé un financement de 6 000€ sous la forme d'une subvention au club d'athlétisme Moirannais, porteur du projet.

VU la délibération n°DEL2023_045 en date du 9 juin 2023 portant création du budget citoyen,

VU l'avis favorable de la commission tranquillité publique/citoyenneté/vie quotidienne en date du 14 mai 2024,

CONSIDÉRANT les résultats du vote organisés du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT que « La Potimarron » figure en 2^{ème} position sur les 3 projets lauréats,

Commune de Moirans – Séance du 23/05/2024 à 19 h 00

CONSIDÉRANT la nécessité de permettre la réalisation de ce projet,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 6 000€ au club d'athlétisme Moirannais pour l'organisation du projet citoyen « La Potimarron ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 6 000€ au Club d'Athlétisme Moirannais.

Interventions : Mme la Maire – J. LOMBARDO - R. VIALLE

R. VIALLE interroge sur le budget des 6 000€ attribué à l'association.

J. LOMBARDO précise que le budget citoyen avait été voté lors d'un précédent conseil. Le montant de cette subvention est compris dans ce budget.

Commune de Moirans – Séance du 23/05/2024 à 19 h 00

DELIB N°DEL2024_061

VIE LOCALE

**PLATEFORME MULTISPORTS – DÉNOMINATION DE L'ÉQUIPEMENT –
ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

RAPPORTEUR : Mustafa AKYUREK

Dossier suivi par : Frédérique DUFORT

Cette délibération annule et remplace la délibération DEL 2024_056 du 25 avril 2024.

La Commune de Moirans s'est engagée dans une ambitieuse politique sportive concernant ses équipements, permettant de déterminer deux orientations prioritaires :

- La mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement et de maintenance des équipements actuels, intégrant des enjeux liés à la transition énergétique et écologique.
- La création d'équipements sportifs de proximité en accès libre, tenant compte de l'évolution des pratiques sportives et des nouvelles aspirations des pratiquants.

Au titre de cette deuxième orientation, le nouvel équipement de la plateforme multisports, implanté au parc du Vergeron consiste en la requalification de 2 cours de tennis extérieurs. D'une surface totale de 1 200 m², cette plateforme est constituée de :

- 6 terrains de basket 3X3,
- 8 tables de tennis de table,
- 1 aire de fitness 8 agrés.

Ce nouvel espace sportif doit permettre d'étendre l'offre de pratiques sur la Commune. Il sera une porte d'entrée incitative pour pousser ensuite celles des structures associatives locales.

La création de cette plateforme multisports est le fruit d'un travail important de concertation avec tous les acteurs locaux autour des pratiques sportives et de leur évolution.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29.

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un lieu ou un équipement municipal.

La présente délibération a pour objet de dénommer la plateforme multisports du parc du Vergeron.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal de baptiser cette plateforme Claude Bergeret.

Mme Claude BERGERET est née le 19 octobre 1954 à Annecy. Elle a commencé le tennis de

Commune de Moirans – Séance du 23/05/2024 à 19 h 00

table à l'âge de 10 ans, dans sa ville natale. Son style de jeu était basé sur la contre-attaque. Elle a été :

- 6 fois championne de France en simple,
- 6 fois championne de France en double dame,
- 7 fois championne de France en double mixte,
- Championne du monde en double mixte, en 1977.
- Championne de France, nationale 1 avec l'ASPTT Annecy en 1982.

Mme Claude BERGERET est élevée au rang de Chevalier de la Légion d'Honneur en 2012.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un règlement intérieur pour l'utilisation de la plateforme multisports, située au parc du Vergeron, dans l'intérêt du bon ordre, de la discipline et de la sécurité.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les termes du règlement intérieur tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME la plateforme multisports du parc du Vergeron : Claude BERGERET.

ADOpte les termes du règlement intérieur de la plateforme multisports ainsi dénommée Claude BERGERET. Ce document est joint à la présente délibération.

AUTORISE Mme la maire à signer ledit règlement ci-annexé.

Interventions : Mme la Maire – M. AKYUREK - G. JULIEN-

G. JULIEN salue cette initiative : mettre en avant des sportifs qui ont un palmarès mais qui ne sont pas forcément médiatisés

Il rappelle l'aspect participatif lors de la dénomination d'un parking, une concertation avait eu lieu avec un vote en conseil municipal. Il interroge sur les modalités de concertation, ont-elles changées ?

Mme la Maire rappelle qu'entre temps une rue a été dénommée « Lucie BAUD » sans concertation parce qu'il n'y avait pas de nom de rue de femme. La plateforme a une spécificité, 8 tables de tennis de table. Il y a peu de sportifs dans cet univers là, le débat était donc restreint. Il s'agissait de trouver un sportif dans ce domaine et si possible une femme et locale. Mme BERGERET est la seule qui remplissait semble t-il ces conditions. Nous souhaitons que le sportif soit présent le jour de l'inauguration le 25 mai avec la participation de nombreux sportifs et notamment Mme Camille FRISON, proposée par la Fédération Rhône Alpes du sport adapté, représentant le handisport.

Mme la Maire invite l'ensemble du conseil à cette inauguration, de nombreuses personnalités seront présentes.

Commune de Moirans – Séance du 23/05/2024 à 19 h 00

DELIB N°DEL2024_062

TECHNIQUE ET VILLE DURABLE

**FOND DE CONCOURS TERRITOIRE D'ÉNERGIE ISÈRE (TE38) -
PROGRAMMATION 2024 DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

RAPPORTEUR : Olivier ROSSETTO

Dossier suivi par : Béatrice CIPRO

La maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public a été transférée à Territoire d'Énergie Isère (TE38) depuis 2018.

4 tranches de travaux ont déjà été réalisées, une cinquième tranche se déroulera sur 2024.

La programmation prévisionnelle est détaillée dans la présente délibération et concerne l'amélioration et l'optimisation des éclairages en maillant les zones entre elles dans les divers secteurs autour de l'hyper centre :

1/La rue Joseph Bernard, rue de la Grande Sure et rue Roger du Marais sur la partie haute
- Remplacement de 17 éclairages par des modules Tweet de 26 watts.

2/La rue du Vergeron et la liaison piétonne interne du Vergeron
- Remplacement de 18 éclairages, dont 14 par des modules Tweet de 26 watts et 4 rétrofits Taiga de 21 watts.

3/ La rue des Béthanies et la rue Roger du Marais
- Remplacement de 9 éclairages par des modules Tweet de 30 watts.

4/ La rue du Grand Fays sur la partie médiane et le cheminement du Vergeron
- Remplacement de 13 éclairages par des rétrofits Taiga de 13 watts.

5/ La rue Carnot et la rue de la Coste jusqu'à la rue du Vergeron
- Remplacement de 18 éclairages par des modules Tweet, dont 8 de 38 watts et 10 de 30 watts

6/ La rue Mozart
- Remplacement de 9 éclairages par des modules Tweet de 30 watts.

7/ Le parc Martin et parking côté rue Mozart
- Remplacement de 23 éclairages par des modules Tweet de 16 watts dont 6 de 36 watts.

8/ l'Impasse du Muret et la rue de Kerdréan
- Remplacement de 8 éclairages dont 4 modules Tweet de 26 watts, 3 rétrofits façade de 21 watts et 1 mât multisupport 6 spots de 420 watts.

Commune de Moirans – Séance du 23/05/2024 à 19 h 00

9/ La rue de Stalingrad et le parking

- Remplacement de 5 éclairages, dont 2 Tweet de 30 watts et 3 rétrofits sur mâts 26 watts.

Après étude, le plan de financement prévisionnel, annexé à la présente délibération, est le suivant :

- Le prix de revient TTC de l'opération tranche 5 est estimé à 99 696 €
- Le montant total des financements externes s'élève à 20 770 €

Ainsi la participation prévisionnelle de la commune s'élève à 62 310 € répartie comme suit :

- La participation aux frais TE 38 s'élève à 1662 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour la tranche 5 s'élève à 67 295 €

Le montant de la participation prévisionnelle est engagé au budget primitif 2024 de la collectivité voté en date du 28 mars 2024. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DEL2018_046 en date du 12 juillet 2018, portant transfert de compétence de maîtrise d'ouvrage en éclairage public ;

VU l'avis favorable de la commission Technique et Ville durable en date du 13 mai 2024,

CONSIDÉRANT le conventionnement avec TE 38,

CONSIDÉRANT que les travaux participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la programmation des travaux et le plan de financement ci-annexés ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant ayant délégation en la matière, à signer le plan de financement global qui fixe les modalités financières de la participation de la Commune aux travaux sur les réseaux d'éclairage public.

Interventions : Mme la Maire – O. ROSSETTO – G. JULIEN

G. JULIEN informe que dans le cadre des économies d'énergie, il existe une campagne de promotion qui est faite auprès des entreprises pour le remplacement gratuit de l'éclairage extérieur ou intérieur par des leds. Est-ce que les collectivités sont éligibles à ce genre de dispositif ?

O. ROSSETTO n'a pas la réponse mais il précise que la collectivité étant en

Commune de Moirans – Séance du 23/05/2024 à 19 h 00

conventionnement avec TE38, il n'est pas certain que la commune puisse faire ce qu'elle veut sans leur intervention.

Mme la Maire tient à préciser que le prix du kWh est négocié de manière collective avec TE38, ce qui permet d'avoir des coûts moindre au final. Elles informe que les services se renseigneront pour savoir si la collectivité est éligible.

X. PELLAT pense que si les collectivité étaient éligibles, TE38 les aurait déjà saisi puisqu'ils sont l'interlocuteur et le prestataire sur les questions de l'énergie.

DELIB N°DEL2024_063

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE PERCEPTION - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

RAPPORTEUR : Alain RUSSIER

Dossier suivi par : Françoise VERNET

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la CAPV au titre du Fonds de Concours « Coeur de Village – Coeur de Ville » qui pose les bases d'une opération globale de reconquête et de redynamisation du centre-ville, avec notamment l'engagement des actions du plan de mobilité et la réhabilitation des anciens locaux de la perception situés rue de Stalingrad.

Il convient d'arrêter, aujourd'hui, les modalités de financement de cette opération de réhabilitation.

Ce projet d'aménagement, qui se situe au RDC d'un bâtiment de logements, sera l'occasion de créer un pôle regroupant quatre associations dans un espace partagé de salles de réunion et de bureaux.

Cette opération permettra aux acteurs du tissu associatif local de renforcer l'interaction auprès de la population, tout en valorisant le bâti du centre-ville dans des locaux adaptés et fonctionnels.

VU l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'imputation budgétaire 13151 (compte) et 020 (fonction),

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis visent à la fois à moderniser les infrastructures publiques, à améliorer le confort du public accueilli tout en renforçant l'attractivité du secteur du centre-ville,

CONSIDÉRANT que le coût des travaux éligibles, estimé à 166 791 €HT est susceptible d'être subventionné par la CAPV au titre du Fonds de Concours « Coeur de Village – Coeur de Ville », selon le tableau de financement ci-dessous :

Dépenses	Recettes prévisionnelles						
	Nature des dépenses (un seul lot ou poste par ligne)	Montant € HT	Financeurs	Date demande	Date de la décision d'attribution	Taux	Montant de la subvention

Commune de Moirans – Séance du 23/05/2024 à 19 h 00

Honoraires Maitrise d'œuvre	9 584	Co-financier 1 : (préciser financeur + fonds sollicité)	Sans objet		0
Mission CSPS	2 608	Co-financier 2 : (préciser financeur + fonds sollicité)			0
Mission Contrôle Technique	230	Co-financier 3 : (préciser financeur + fonds sollicité)			0
Travaux de réhabilitation (8 lots)	154 369	Co-financier 3 : (préciser financeur + fonds sollicité)			
		Cession			0
		TA/TAM ou autre financement aux équipements publique			0
		Solde (dépenses – recettes ci-dessus)			0
		FCCVCV CA Pays Voironnais	Date 1ère demande CAPV : 30 10 2023	50 %	83 395,50
		Autofinancement de la commune – le reste soit 50 % (20 % minimum du coût total HT)			83 395,50
TOTAL Dépenses	166 791	TOTAL Recettes			166 791

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le lancement de l'opération et le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement de l'opération et le plan de financement prévisionnel pour les travaux de réaménagement de l'ancienne perception.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant ayant délégation en la matière à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CAPV au titre du Fonds de Concours « Cœur de Village – Cœur de Ville ».

Interventions : Mme la Maire – A. RUSSIER - P.A. TOSI – G. JULIEN – R. VIALLE – F. FERRANTE

Commune de Moirans – Séance du 23/05/2024 à 19 h 00

R. VIALLE interroge sur une première demande de subvention de la collectivité notée dans la délibération.

En réponse à Mme VIALLE, Mme la Maire explique comment la CAPV a travaillé pour définir une enveloppe allouée aux projets des communes du Pays Voironnais.

P.A. TOSI interroge sur les 4 associations nommées dans la délibération, quelles sont-elles ?

Mme la Maire informe qu'il s'agit du Secours Populaire, de l'Atelier Couture, de Moirans Tout Temps et de l'association Merklin.

G. JULIEN est tout à fait d'accord pour dynamiser le tissu associatif et leur rendre la vie plus facile et plus agréable dans l'exercice de leur rôle. Ce qui l'interpelle c'est qu'il y ait à la fois dans la même délibération la demande de subvention et l'approbation du plan de financement.

Mme la Maire précise que c'est la procédure, il s'agit de l'autoriser à déposer une demande de subvention. Le plan de financement présenté est prévisionnel. Il faut procéder de cette manière pour l'ensemble des demandes de subvention.

F. FERRANTE informe que certaines associations n'étaient pas satisfaites des aménagements et des espaces qui leur ont été attribués, y-a-t-il eu des échanges avec les associations ?

A. RUSSIER informe que les associations ont été rencontrées et écoutées, les locaux ont été visités, leurs avis ont donc été pris en considération.

Mme la Maire tient à préciser que les locaux ont été aménagés en concertation avec les associations, rien n'a été imposé à personne.

R. VIALLE note que des locaux vont être disponibles comme l'Espace Jail et le Secours Populaire que vont-il devenir ?

Mme la Maire informe que l'Espace Jail n'était utilisé que par l'Atelier Couture. Il manquait des salles pour des réunions, cet espace sera donc désormais utilisé pour des demandes de réunions. Concernant le local du Secours Populaire, il est prévu d'installer la police municipale à l'issue du déménagement du Secours populaire.

QUESTIONS DIVERSES

1/ F. FERRANTE demande ce qui motive le fait d'avoir 2 conseils à une semaine d'intervalle ?

Mme la Maire précise que la délibération concernant la dénomination de la plateforme devait être présentée. L'inauguration étant prévue ce samedi. De plus la délibération concernant une

Commune de Moirans – Séance du 23/05/2024 à 19 h 00

demande de subvention pour des travaux de réaménagement de l'ancienne perception devait être présentée très rapidement.

2/ G. JULIEN informe que l'Amicale des pompiers de Moirans organise une manifestation ce samedi 25 mai à la caserne des pompiers et convie l'ensemble des élus à cette manifestation. A 8h30 une démonstration des jeunes sapeurs pompiers, 19h une démonstration de secours routier pour les adultes et à 20h un concert.

3/ J. LOMBARDO informe également que ce samedi 25 mai à 10h, l'association Le Potami, jardin partagé et solidaire organise une fête des jardins. Des ateliers autour de la culture du jardin et de la permaculture sont prévus dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

L'ordre du jour étant levé, Mme la Maire clôt la séance à 19h50.

Ce procès verbal de séance rend compte de manière synthétique des décisions prises à l'occasion de la séance publique du Conseil Municipal. Pour disposer du compte rendu intégral, et pour davantage d'exhaustivité, une version intégrale des échanges est disponible sur demande en Mairie, sous format audio-informatique. Il est également disponible sur le site internet de la ville, rubrique « le conseil municipal »